



# Réseau francilien de recherche sur le développement soutenable

## Appels à projets 2012

Date limite de soumission des projets  
24 Février 2012 à minuit

L'appel à projets est accessible sur le site Internet du R2DS à l'adresse suivante :  
<http://www.r2ds-ile-de-france.com/>

Diffusé par R2DS –  
09 janvier 2012





R2DS Ile-de-France est un réseau de recherche sur le développement soutenable. Il a été créé en 2006 à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France dans le but de favoriser la recherche sur le développement soutenable. R2DS est un groupement d'intérêt scientifique (GIS) géré par le CNRS. Il comprend 19 signataires parmi les instituts, universités et grandes écoles de la Région Ile-de-France.

## ***Introduction : Positionnement du projet R2DS***

---

Longtemps ignorée en pratique, la notion de développement soutenable s'utilise aujourd'hui dans des contextes si divers qu'elle apparaît parfois comme une simple mode médiatique. Or cette notion a, sous d'autres noms, plus de trente ans d'histoire ; elle cristallise des enjeux importants et, en toute hypothèse, soutenables :

- elle renvoie, en affichant le souci de protéger les conditions de vie et d'épanouissement des générations futures, aux effets pervers à long terme des comportements actuels, effets dus aux interactions entre les activités humaines et leur environnement naturel et construit : bouleversement du climat planétaire, catastrophes naturelles, tensions sur l'énergie ou sur l'eau, perturbations des écosystèmes et des chaînes trophiques par différentes pollutions, sécurité alimentaire, santé, ségrégation urbaine,

- elle mobilise d'importantes communautés scientifiques à l'échelle internationale dans les sciences de l'univers, les sciences du vivant, les sciences pour l'ingénieur, la modélisation prospective, les sciences humaines et sociales ; le défi inédit pour des sociétés démocratiques est de déterminer comment prendre en compte des enjeux qui se présentent à un horizon temporel qui n'appartient habituellement pas à l'horizon des décideurs publics et des acteurs économiques ; comment les savoirs construits par les scientifiques peuvent-ils mieux contribuer à éclairer le débat public et à informer les décisions publiques et privées sur des dossiers pour lesquels les connaissances restent incertaines, sans qu'on puisse pour autant, en raison de l'inertie des phénomènes, attendre, pour décider, que la communauté scientifique ait pu totalement réduire incertitudes et controverses.

- elle marque l'agenda politique international ; à travers les grandes conventions d'environnement (climat, biodiversité), la production de normes à l'échelle européenne ou l'émergence du principe de précaution, les enjeux du développement soutenable touchent à la définition collective de l'« état acceptable » des « biens communs », aux conditions de la compétition économique, aux orientations de l'innovation technologique et aux rapports avec les pays en développement. Cet agenda pèsera toujours davantage à l'avenir sur le contenu des politiques publiques aux échelles nationales, régionales et locales. Les régions, collectivités et villes qui auront su anticiper en prenant diverses initiatives apporteront des concours précieux, notamment par effet de démonstration et seront plus adaptées que d'autres aux évolutions inéluctables.

Depuis l'origine, la question du développement soutenable est marquée par la nécessité de penser globalement pour agir localement. Mais force est de reconnaître que derrière le slogan, de nombreuses incertitudes et hésitations demeurent quant aux moyens institutionnels, réglementaires et économiques d'assurer une articulation efficace entre les différents niveaux territoriaux, du planétaire au local. Les grands dossiers qui ont historiquement marqué cette problématique sont aujourd'hui perçus dans leur dimension globale sans que l'effort ait été suffisamment fait pour en développer la dimension territoriale. C'est ici que l'émergence d'un programme de recherche francilien sur le développement soutenable peut apporter une réelle originalité et devenir un lieu novateur de production de connaissances.

Les travaux menés dans le cadre des précédents programmes de R2DS ainsi que l'actualité du réseau peuvent être consultés sur le site internet du réseau, [www.r2ds-ile-de-france.com/](http://www.r2ds-ile-de-france.com/)



## I. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

---

### a. Unicité de candidature :

Dispositif phare de la politique régionale de recherche mis en place en 2005 par la Région Île-de-France, les domaines d'intérêt majeur (DIM) visent à fédérer des réseaux de laboratoires situés en Île-de-France, agissant sur des domaines labellisés ciblés.

Le 18 novembre 2011, sur proposition de M. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France et de Mme Isabelle This Saint-Jean, Vice-présidente du Conseil régional en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Conseil régional a labellisé 16 Domaines d'Intérêt Majeur régionaux pour la période 2012-2015 (délibération n° CR 97-11):

- Agrosociétés, écologie des territoires, alimentation ;
- Astrophysique et conditions d'apparition de la vie ;
- Biothérapie : médecine régénérative, cellules souches et transplantation ;
- Cancérologie ;
- Cardiovasculaire, obésité, rein, diabète ;
- Cerveau et pensée : neurosciences, neurologie, psychiatrie, cognition ;
- Défis analytiques, du concept au système ;
- Des atomes froids aux nanosciences ;
- Développement soutenable ;
- Genre, inégalités, discriminations ;
- Innovation, sciences, techniques, société ;
- Mathématiques ;
- Oxydes multifonctionnels ;
- Pathologies infectieuses humaines : mécanismes, risques et impact sociétal ;
- Problématiques transversales aux systèmes complexes ;
- Travail et souffrance au travail.

Vous trouverez de plus amples informations sur les DIM sur le site internet de la Région Ile-de-France <http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/recherche-innovation-enseignement-sup/>.

**Les appels à projets émis par les DIM sont publiés conjointement le 09 janvier 2012.** Cette coordination a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'identifier le DIM le plus à même de supporter leur projet. En contre partie, un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM. Nous vous invitons à prendre connaissance des axes thématiques des différents DIM afin d'identifier celui qui est le plus en adéquation avec votre projet. Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM. L'ensemble des appels à projets DIM de la Région Ile-de-France sont consultables sur <http://www.iledefrance.fr/appels-a-projets/>

Le **Réseau francilien de Recherche sur le Développement Soutenable** coordonne la sélection et l'animation du programme scientifique du DIM « Développement soutenable » qui sera proposé au financement de la Région Île de France.

Une distinction est à opérer entre les dépenses de fonctionnement (allocations de recherche, manifestations scientifiques) et le petit et moyen équipement (inférieur à 200 K€) d'une part et l'équipement semi-lourd (de 200 Ke à 5 M€ d'investissement), d'autre part.

Pour les premières (fonctionnement et petit et moyen équipement), **un même projet ne peut être déposé qu'à un seul DIM** sauf s'il mentionne explicitement son appartenance à l'interface ASTREA/R2DS il sera dans ce cas envoyé aux deux DIM concernés l'exemplaire du dossier à remplir

(ASTREA ou R2DS) est laissé au choix du proposant (cette interface est détaillée au point 2.3 et n'est possible que pour les catégories de financement des allocations doctorales et des manifestations scientifiques). **Après dépôt à un DIM, le dossier ne pourra pas être transmis à un autre DIM.**

Pour les seconds (équipement mi-lourd), les projets à l'interface entre plusieurs DIM seront privilégiés. Les dossiers lorsqu'ils concernent plusieurs DIM devront être envoyés à chacun des DIM concerné.

## **b. Objet de la proposition :**

- i. Le présent appel à projets s'adresse aux équipes de recherche basées en région Ile-de-France et issues d'institutions de recherche publiques ou privées à but non lucratif. Les partenaires privés peuvent participer à la réalisation des projets mais ne sont pas éligibles à la subvention régionale.
- ii. Sont éligibles tous les projets qui relèvent des quatre thématiques suivantes :
  1. ***Vulnérabilités écologiques, économiques et sociales face aux évolutions de l'environnement global et local***
  2. ***Biodiversité et anthropisation : préserver et valoriser des dynamiques complexes***
  3. ***Modes de développement sous impératif de 'décarbonation' et d'adaptation aux changements environnementaux***
  4. ***Enclencher la mutation écologique et sociale face aux tensions du court terme***  
Il ouvre une interface interDIM ASTREA et R2DS pour les allocations doctorales et les manifestations scientifiques sur les deux thématiques suivantes :
  5. ***Relations entre changements climatiques et agriculture***
  6. ***Relations entre biodiversité, urbanisation et agriculture***
- iii. Le présent appel à projets comporte une « partie non ciblée » et une « partie ciblée ».
- iv. La partie non ciblée (sous section 2.1 « thématiques non ciblées »).
- v. Les thèmes et les sujets retenus dans la partie « ciblée » sont énumérés dans la sous section 2.2 ci-après « thématiques ciblées ».
- vi. Les thèmes et les sujets retenus dans la partie interface sont énumérés dans la sous section 2.3 ci-après « Thématiques à l'interface ASTREA R2DS ».
- vii. Il importe de noter qu'il n'y a pas de répartition a priori entre la composante « non ciblée » et « ciblée » ; le choix étant fait en fonction de critères de qualité scientifique et de pertinence par rapport aux quatre thématiques du réseau R2DS.

## **c. Soumission des dossiers de demande et adresse de réception des propositions :**

- i. Les « dossiers de demande » doivent être envoyés :  
par courrier électronique à l'adresse suivante : [r2dsap2012@centre-cired.fr](mailto:r2dsap2012@centre-cired.fr)  
et par courrier postal à l'adresse suivante : Arancha Sanchez, Jardin Tropical, 45 bis avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex

- ii. Afin de pouvoir organiser l'évaluation des dossiers, nous demandons aux proposant de se **pré-enregistrer avant le 10 février minuit** en envoyant un mail à l'adresse [r2dsap2012@centre-cired.fr](mailto:r2dsap2012@centre-cired.fr) indiquant la thématique au sein de laquelle leur projet se positionne ainsi que le titre de la recherche envisagée.
- iii. Date limite d'envoi des dossiers complets : **24 février 2012 minuit**. Seuls les dossiers dûment complétés et envoyés à cette date, cachet de la poste faisant foi, seront acceptés.

#### **d. Constitution des dossiers de demande :**

Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site de R2DS rubrique appels à projets [www.r2ds-ile-de-france.com/](http://www.r2ds-ile-de-france.com/). Un dossier spécifique est à constituer par nature de demande (allocation doctorale, allocation post-doctorale, manifestation scientifique, petit et moyen équipement, équipement mi-lourd).

#### **e. Procédure de sélection, de contractualisation et de suivi des projets :**

- i. Sélection : les dossiers sont examinés de la façon suivante :
  1. Les projets sont évalués par des experts nommés par le président du Conseil scientifique et le directeur du GIS en accord avec le bureau exécutif (période du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril). Les critères d'évaluation comprendront notamment la qualité scientifique du projet (niveau de précision de la problématique et du programme), l'adéquation avec les thématiques du réseau présentées dans le texte de l'appel à projets (intérêt scientifique, caractère innovant des travaux proposés), l'interdisciplinarité et l'intérêt régional éventuel du projet.
  2. Sur la base de cette expertise, les projets sont examinés lors du Conseil scientifique : les projets sont alors refusés, acceptés et/ou des ajustements tant financiers que scientifiques sont demandés (le Conseil scientifique se réunira les 12 et 13 avril 2012 inclus). Pour les équipements mi-lourds le classement effectué par le conseil scientifique du réseau R2DS est transmis au Conseil scientifique régional qui statue en dernière instance. Des auditions pourront être organisées.
  3. Les propositions du Conseil scientifique sont soumises au vote des élus du Conseil régional d'Ile-de-France en commission permanente du 12 juillet 2012.
  4. Les proposant seront informés par courrier de l'avis rendu sur leur dossier à l'issue de cette procédure de sélection.
- ii. Contractualisation : le CNRS est l'organisme gestionnaire du GIS R2DS. La subvention régionale est versée par le CNRS aux organismes partenaires après une série d'étapes :
  - 1ère étape : vote de la subvention globale par les élus du Conseil régional d'Ile-de-France (date prévisionnelle : 12 juillet 2012)
  - 2ème étape : signature de la convention entre le CNRS et le Conseil régional d'Ile-de-France (date prévue septembre 2012)
  - 3ème étape : signature des conventions de reversement entre le CNRS et la tutelle gestionnaire identifiée par les partenaires de chaque projet (automne 2012)
  - 4ème étape : demandes d'avances par le CNRS aux services de la Région Ile-de-France (date approximative : printemps 2013)

- iii. Suivi de la procédure de l'appel d'offre : contacter le bureau du GIS R2DS par l'intermédiaire de Arancha Sanchez: E-mail : [sanchez@centre-cired.fr](mailto:sanchez@centre-cired.fr) / T : 01 43 94 73 99

**f. Aides à la constitution des dossiers :**

- i. ***Vulnérabilités écologiques, économiques et sociales face aux évolutions de l'environnement global et local***  
Jean-Marie Mouchel : [jean-marie.mouchel@upmc.fr](mailto:jean-marie.mouchel@upmc.fr)
- ii. ***Biodiversité et anthropisation : préserver et valoriser des dynamiques complexes***  
Jane Lecomte [jane.lecomte@u-psud.fr](mailto:jane.lecomte@u-psud.fr), et Luc Abbadie [abbadie@biologie.ens.fr](mailto:abbadie@biologie.ens.fr)
- iii. ***Modes de développement sous impératif de 'décarbonation' et d'adaptation aux changements environnementaux***  
Jean-Charles Hourcade, [hourcade@centre-cired.fr](mailto:hourcade@centre-cired.fr) et Hassan Peerhossaini [hassan.peerhossaini@univ-nantes.fr](mailto:hassan.peerhossaini@univ-nantes.fr)
- iv. ***Enclencher la mutation écologique et sociale face aux tensions du court terme***  
Jean-Charles Hourcade, ([hourcade@centre-cired.fr](mailto:hourcade@centre-cired.fr))
- v. ***Divers*** : Arancha Sanchez ([sanchez@centre-cired.fr](mailto:sanchez@centre-cired.fr))



## 2. APPEL A PROJETS

---

Le réseau R2DS Ile-de-France lance un appel à propositions pour des travaux de recherche sur le développement soutenable. Ce réseau, qui regroupe 16 institutions, grandes écoles d'ingénieurs et universités et 70 équipes de recherche sous forme d'un GIS CNRS favorise les regroupements des équipes de l'Ile-de-France autour de programmes interdisciplinaires sur les problématiques suivantes :

1. ***Vulnérabilités écologiques, économiques et sociales face aux évolutions de l'environnement global et local***
2. ***Biodiversité et anthropisation : préserver et valoriser des dynamiques complexes***
3. ***Modes de développement sous impératif de 'décarbonation' et d'adaptation aux changements environnementaux***
4. ***Enclencher la mutation écologique et sociale face aux tensions du court terme***

En outre, il ouvre une interface DIM ASTREA et R2DS pour les allocations doctorales et les manifestations scientifiques (les dossiers seront co-évalués avec ASTREA) sur les deux thématiques inter-DIM suivantes :

1. ***Relations entre changements climatiques et agriculture***
2. ***Relations entre biodiversité, urbanisation et agriculture***

Sont éligibles au financement du GIS R2DS :

- les allocations de recherche doctorales (sur trois ans) ou post-doctorales (pouvant aller jusqu'à 18 mois),
- les manifestations scientifiques
- les dépenses de petits et moyens équipements (coût total inférieur à 200 000 euros).
- les dépenses d'équipements mi-lourds (coût total compris entre 0.2 et 5 millions d'euros)

Ces financements font l'objet de cinq dossiers de candidature différents 1) allocations doctorales 2) allocations post-doctorales 3) manifestations scientifiques 4) Petits et Moyens équipements 5) équipements mi-lourds.

**Ces financements peuvent concerner soit des sujets *prioritaires* pour le GIS (listés ci-après au sein des quatre thématiques ciblées), soit enfin tout *nouveau sujet novateur* (thématiques non ciblées). La liberté est laissée aux proposant de demander l'une ou l'autre forme de soutien.**

Rq : Il est à noter qu'un même laboratoire (ou un même projet) peut solliciter un financement pour plusieurs catégories de dépenses. Il faudra dans ce cas constituer un dossier de demande distinct par demande.

Il importe ici de souligner le fait que, même si les programmes en cours portent sur des thématiques déjà discutées par les membres du GIS et son conseil scientifique, *l'appel est ouvert à toute demande sur ces thèmes portée par une équipe non membre du GIS*. Notre règle de fonctionnement fixe que, une fois sélectionnée par notre comité scientifique cette équipe a) sera ipso facto intégrée dans l'assemblée générale des équipes du GIS et s'engage à participer aux activités du réseau b) s'engagera à collaborer avec des équipes travaillant sur des programmes connexes.

Les équipes impliquées dans le GIS seront appelées à participer à la rédaction de 4 pages regroupées dans une collection « R2DS éclairages » destinées à la communication du réseau auprès d'un public élargi.

Les équipes s'engagent à fournir un rapport d'activité annuel d'état d'avancement du projet ainsi qu'un rapport final au moment de la clôture du projet. Les allocataires s'engagent également à fournir un rapport d'activité annuel spécifiant leur contribution au déroulement du projet ainsi qu'un rapport d'activité final au terme de leur contrat d'embauche.

Le réseau assure un suivi du devenir professionnel des allocataires financés par le programme R2DS et souhaite être informé des suites professionnelles à l'issue de la période de recrutement.

## 2.1 Thématiques non ciblées

R2DS finance toute thématique qui ne rentre pas dans le champ de ses programmes structurels mais qui est pertinente par rapport aux questions du développement soutenable. Il peut s'agir d'ouvrir des programmes innovants ou de prendre en charge des dossiers jusqu'ici négligés par la communauté scientifique et difficiles à financer dans le cadre des programmes pluri-annuels des organismes. Ces propositions seront jugées sur les seuls critères de pertinence et de qualité.

## 2.2 Thématiques ciblées

### III.1.1. Vulnérabilités écologiques, économiques et sociales face aux évolutions de l'environnement global et local

Les discontinuités dans le système intégré climat – systèmes écologiques – activités humaines peuvent venir de l'interface entre systèmes écologiques locaux – activités humaines 'à climat constant' ou à 'climat changeant', de dysfonctionnements localement situés et/ou de propagation de chocs frappant d'autres territoires et l'économie mondiale (énergie, migrations), de changements environnementaux de grande ampleur et/ou des vulnérabilités pré-existantes des sociétés impactées.

#### III.1.1.1. Système climatique, son évolution et ses impacts

- **comportement à court terme du système climatique** et évolution de la composition chimique de l'atmosphère en fonction de plusieurs scénarios d'émissions ; gaz à courte durée de vie et aérosols qui exercent un forçage radiatif régional dont la réduction (via des politiques de baisse des pollutions locales) peut accélérer un temps le réchauffement climatique ; utilisation de modèles d'échelle décennales pour répondre aux demandes de la société en matière de besoins d'adaptation.

- **régionalisation des scénarios climatiques globaux** : lien entre l'observation de ces évolutions et études d'impact sur la qualité de l'air (qui s'articulent sur des sites d'observation de l'IPSL dédiés, SIRTA, OASIS et QUALAIR), et celles des conditions hydrologiques (qui s'articulent avec les stations de mesures du projet PIREN-Seine).

- **évaluation intégrée des impacts du changement climatique** sur les ressources naturelles et l'environnement : dialogue entre modèles climatiques, modèles du cycle de l'eau, modèles agronomiques et économiques pour l'évaluation régionale des événements extrêmes (inondations, tempêtes, vagues de chaleur), de l'évolution du cycle de l'eau, des écosystèmes locaux, en particulier forestiers, et de la productivité agricole.

- **analyse des incertitudes** pour comprendre ce qui, dans les prédictions de changement climatique aux diverses échelles, relève des incertitudes intrinsèques de la machine climatique, des incertitudes sur les scénarios de développement et les émissions anthropogéniques, et celles relevant de difficultés techniques de modélisation.

- **détection de « ruptures climatiques »** en repérant les non linéarités des évolutions climatiques par l'examen de bifurcations possibles : refroidissement Atlantique par perturbation de la circulation océanique, réchauffement accéléré des régions polaires, instabilité des conditions végétales ou hydriques, rétroactions atmosphériques globales et régionales.

### III.1.1.2. Dégradation des fonctions écologiques et de la biodiversité

Les travaux conduits dans le cadre de R2DS viseront à :

- **déterminer les causes (anthropiques et biophysiques) et les mécanismes de l'altération de la biodiversité et des services écologiques associés** : les milieux anthropisés (urbains et périurbains) sont caractérisés par la modification extrême du milieu qui les supporte. Ainsi, la fragmentation des habitats, l'homogénéisation biotique ou l'introduction d'espèces exotiques, y atteignent des valeurs extrêmes.
- **analyser les réponses des écosystèmes, spontanées ou favorisées par des interventions anthropiques** : qualification et quantification de l'impact actuel des facteurs anthropiques sur la biodiversité et compréhension des processus impliqués dans l'évolution des génomes et des espèces, les variations d'abondance relative à l'intérieur des communautés et les interactions entre organismes et environnement et les fonctions écosystémiques par la prise en compte d'une large gamme d'échelles (temporelle, spatiale), au niveau des organismes, du génome aux écosystèmes, et d'approches génétique quantitative, génétique évolutive, biologie des populations, écologie des communautés et écologie fonctionnelle
- **estimer la vulnérabilité des systèmes hydrologiques, des sols et des espaces constructibles et des paysages face à aux évolutions des systèmes écologiques** : la structure et le fonctionnement du système écologique, quelque soit son niveau d'anthropisation, affectent fortement le cycle évaporatif de l'eau et la recharge des nappes souterraines, la qualité de sols et leur érodibilité. Paysages et habitats sont en étroites interactions quelque soit le type de milieu considéré avec de nombreuses boucles de rétroactions incluant des pressions anthropiques multiples
- **identifier des outils de mesure et des indicateurs** (scientifiques et socio-économiques) de suivi de l'état des systèmes écologiques et des services associés (diversité génétique, espèces, paysage) : mise en place d'observatoires permettant de récolter les données sur l'état et la dynamique de la biodiversité et de cartographier les stratégies des diverses parties prenantes ; développement d'indicateurs à la croisée de la biologie et des SHS. Quelles formes de savoirs et représentations de la nature dans telle ou telle façon de mesurer ? Quels indicateurs pour qualifier les services écosystémiques ? Sur que(s) système(s) d'observation s'appuyer ? Comment évaluer les liens entre état de la biodiversité, services « tirés » de la biodiversité, et revenus traditionnels ?

### III.1.1.3. Vulnérabilités et potentiels d'adaptation de l'Île-de-France aux changements environnementaux et aux tensions sur les ressources

Comment des paramètres aussi divers que le changement climatique, la fragmentation des espaces naturels, les tensions sur l'approvisionnement en eau ou les chocs sur l'énergie pourraient affecter l'Île-de-France et le bien-être de ses populations ? Analyse de chacune des menaces prises séparément tout en les situant dans une vision intégrée des défis et des stratégies d'adaptation et d'assurance :

- **Sécurité énergétique** : faire le lien entre l'écriture de scénarios énergétiques mondiaux et l'étude de l'impact du renchérissement des coûts de l'énergie sur le revenu des ménages et le tissu économique francilien.
- **Le changement climatique en Ile de France** : déclinaison spatiale des RCP (Representative Emissions Pathways) du Giec pour représenter les climats possibles de l'Île-de-France sous des hypothèses contrastées de forçage radiatif
- **L'approvisionnement en eau** : lien entre réchauffement climatique et approvisionnement en eau de l'Île-de-France, dans le contexte d'une utilisation du territoire en évolution. Problématique de la recharge des nappes et de la diminution de la capacité d'auto-épuration des milieux, risques sanitaires. Utilisation de l'eau dans un contexte climatique changeant. Un accent sera porté sur les questions d'investissement sur les systèmes de collecte, épuration, distribution et d'évolution des tarifs de l'eau sur le long terme.
- **Qualité de l'air et cycles biogéochimiques** : mieux comprendre les interactions entre modèles climatiques et modèles atmosphériques régionaux pour cerner l'impact du changement climatique sur la pollution atmosphérique en Ile-de-France. Un accent sera porté sur les risques sanitaires liés à la qualité de l'air.
- **Services écologiques** : contraintes et opportunités que les évolutions (en terme de changement climatique et d'intensification des échanges internationaux) représentent pour la gestion des services écologiques en Ile de France par rapport aux échelles administratives et politiques nationales, européennes et internationales (PAC, Natura 2000, Directive Cadre sur l'Eau) ;

- **Evènements extrêmes** : les pertes dues aux catastrophes naturelles ont augmenté lors des dernières décennies, principalement par l'augmentation de la population et des biens situés en zones à risque. Le changement climatique renforce ces risques en modifiant le régime de crue et en renforçant la vulnérabilité aux îlots de chaleur urbaine. On analysera aussi les antinomies et synergies entre prévention des risques et politiques de réduction d'émission de gaz à effet de serre en matière de choix techniques et d'organisation spatiale des centres urbains.

- **Gestion des risques et normes assurantielles**: enjeux institutionnels de l'internalisation de la prévention des vulnérabilités dans la politique urbaine (en maximisant les synergies avec les stratégies de décarbonation) ; risques systémiques sur les infrastructures critiques (évènements climatiques extrêmes, menaces terroristes) ; outils de couverture en réponse aux risques naturels : mutualisation des risques non assurables, évolution du système « Cat-Nat » pour qu'il devienne un outil de politique publique important pour les collectivités locales.-

### III.1.2. Biodiversité et anthropisation : préserver et valoriser des dynamiques complexes

La réponse aux enjeux de biodiversité revêt une importance stratégique pour l'Île-de-France mais également pour toutes les régions abritant des mégapoles situées en zone tempérée. Elle implique l'approfondissement d'approches intégratives dans l'esprit de l'IPBeS (plateforme internationale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). Il s'agit de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes, les capacités d'adaptation des espaces et des espèces aux pressions anthropiques et aux évolutions climatiques, de construire des scénarii modélisant ces changements et mieux appréhender les interactions entre dynamique de la biodiversité et développement humain que ce soit aux échelles locales ou globales. Cet objectif peut être perçu de façon fondamentale mais aussi s'articuler autour de la biologie de la conservation et de l'ingénierie écologique dans le but de développer une écologie prédictive à même de nourrir les enjeux de gouvernance d'un développement soutenable. Ces travaux peuvent se décliner selon trois approches qui s'adressent à la fois aux sciences de la vie, à l'écologie et aux sciences sociales :

- **Observation / Caractérisation** : comprendre par l'inventaire (i) les dynamiques biologiques de toutes les formes de biodiversité, notamment, les composantes de la biodiversité encore mal connues comme les micro-organismes et qui jouent un rôle majeur (fertilité des sols, qualité des eaux) et les invertébrés (ravageurs et auxiliaires des cultures, vecteurs de pathogènes, espèces patrimoniales...), de développer des suivis permettant d'évaluer l'état et la dynamique de l'ensemble des composantes, en temps réel ; (ii) les dynamiques sociales entourant la biodiversité, qu'elles soient individuelles (perceptions, pratiques etc.) ou collectives (controverses, politiques publiques, actions économiques etc.), du niveau local aux instances internationales.
- **Expérimentation** : Les expérimentations reposent sur une démarche hypothético-déductive pour comprendre des relations causales entre dynamiques. Ces expérimentations peuvent être effectuées en laboratoire, mais aussi en situation, en utilisant le territoire francilien comme laboratoire naturel sans exclure d'autres situations locales. Les projets d'expérimentation pourront relever des sciences biologiques comme des sciences humaines et sociales.
- **Modélisation** : Tout type de modèle sera éligible (verbal, conceptuel, mathématique, simulation, etc.), permettant de proposer et de tester des dynamiques de la biodiversité ou des processus sociaux. Il sera intéressant de prendre en compte les dynamiques croisées des systèmes biologiques et sociaux, dans le cadre des systèmes dits socio-écologiques.

#### III.1.2.1. Dynamique de la biodiversité

- **Comprendre et caractériser la structure et la dynamique de la biodiversité en interaction avec les dynamiques anthropiques** par l'approfondissement de notre connaissance de l'évolution des processus écologiques de façon à évoluer vers une écologie prédictive intégrant une large diversité de compétences (approches mathématiques appliquées aux modèles complexes, aux réseaux métaboliques et à ceux impliqués dans le fonctionnement des écosystèmes) : combiner de multiples approches conceptuelles en génomique, génétique quantitative et génétique évolutive, en biologie des populations, en écologie des communautés et écologie fonctionnelle.

- **Rendre compte des interactions intimes entre écologie et évolution** et encourager les travaux prenant en compte ces deux composantes.

### III.1.2.2. Restauration de la biodiversité et des milieux

Compte tenu notamment de l'urbanisation, de la fragmentation des territoires et des pratiques d'agriculture intensive, les espaces naturels franciliens ont connu une dégradation importante. Par ailleurs, les espaces naturels préservés connaissent de leur côté une fréquentation intensive qui a toutes les chances de s'accroître encore. Dans le même temps, l'Île-de-France et les départements qui la composent, conduisent ou entendent mettre en œuvre des actions de restauration des milieux innovantes. Cependant, de telles actions pour être efficaces et pérennes, nécessitent des connaissances qui ne sont pas toujours disponibles actuellement.

Les recherches dont l'objectif est d'acquérir des connaissances visant à aider les gestionnaires et les décideurs dans la mise en œuvre et l'évaluation de mesures de restauration pourront porter sur :

- **l'évaluation du fonctionnement de la biodiversité dans certains milieux préservés d'Île de France** (parcs naturels régionaux, réserves régionales etc.),
- **l'identification des dynamiques sociales en œuvre dans ces espaces** ; mais aussi sur **l'évaluation écologique et/ou sociale des mesures de restauration** mises en œuvre sur le reste du territoire francilien ou ailleurs.

Dans une vision large du pilotage des systèmes écologiques via la gestion et la restauration, ces travaux permettront de renouveler les bases conceptuelles de l'ingénierie écologique, notamment dans la perspective des accords et mécanismes internationaux (IPBeS), des directives européennes (directive cadre sur l'eau) et des lois et textes nationaux (Stratégie nationale de la biodiversité).

### III. 1. 3. Modes de développement sous impératif de 'décarbonation' et d'adaptation aux changements environnementaux

Le changement technologique est une variable stratégique essentielle pour un développement soutenable, mais on ne peut s'en tenir au schéma classique qui va de la recherche fondamentale aux procédés industriels, en passant par la R&D. La viabilité des grandes alternatives technologiques dépendra en effet :

- de la nature des systèmes énergétiques dans lesquelles elles s'inscriront, et des systèmes techniques qui déterminent la quantité et la qualité des demandes en énergie et matières premières (cadre bâti, infrastructures de transports ; procédés industriels)
- des contraintes à l'émergence de ces techniques : inertie des systèmes techniques, obstacles à l'innovation, passage prototype – petite échelle – grande échelle, inerties institutionnelles, régimes juridiques,
- de la montée des régulations concurrentielles des industries d'infrastructure et de la globalisation des marchés des biens et des capitaux qui modifient le risque industriel et les conditions de la compétition industrielle
- des comportements individuels et collectifs en matière de perception et d'acceptation des risques technologiques, des impacts environnementaux, des politiques publiques mais aussi en matière de styles de consommation et de dynamiques spatiales (formes urbaines, aménagement du territoire)

Nous soutiendrons les travaux franciliens qui contribueront à l'élaboration d'outils d'évaluations intégrées des stratégies technologiques (cycle de vie ou des concepts comme ceux de l'empreinte environnementale) et au développement de **modèles 'hybrides'** intégrant dans un cadre commun des perspectives sectorielles (énergie, transport, agriculture, habitat, industrie) et des perspectives macroéconomiques à plusieurs échelles.

#### III.1.3.1. Habitat, transport et dynamiques urbaines

Ce sont les aires métropolitaines qui condensent une grande part des problèmes de durabilité ; lieux de poches de pauvreté difficilement résorbables, elles exercent une forte pression sur les ressources et l'environnement global (modèle énergétique inséparable du modèle suburbain automobile, déchets, mitage ville campagne, fragmentation des systèmes écologiques). Or comme l'indique un rapport du PNUE, c'est en leur sein qu'une grande partie des solutions doivent être trouvées. Mais la ville, système parmi les plus complexes auxquels la *connaissance* et l'*action* soient aujourd'hui confrontés, est insuffisamment approchée comme telle.

Diverses utopies sont proposées pour son devenir (ville compacte) alors que les politiques sectorielles œuvrent en sens inverse et que les territoires administratifs n'ont pas toujours de prise directe sur la gouvernance des territoires fonctionnels. On traitera prioritairement des thèmes suivants :

- **mobilité et accessibilité des emplois et des services** dans un contexte d'incertitude sur les prix des énergies
- **transport et occupation des sols** : articulation entre politiques de mobilité, politiques sociales et politiques immobilières, politiques d'infrastructure; intégration des coûts de transport, de l'énergie et du logement
- **morphogénèse et « fabrique » de la ville**, comparaisons internationales: aspects patrimoniaux, acteurs et pratiques, ségrégation socio-spatiale, nouvelles formes de régulation des services publics et du marché de l'immobilier, variables fiscales et réglementaires,
- **nouvelles demandes** : qualité de l'environnement urbain (bruit, air, paysages), qualité architecturale, santé physique et psychologique, sécurités, accessibilité et équilibres entre zones d'activité, d'habitat et de loisir,

### III.1.3.2. Défis scientifiques, technologiques et institutionnels des mutations énergétiques et de la 'dématérialisation'

Ce thème étudie les conditions d'ouverture d'une nouvelle frontière scientifique et technologique par la recherche des nouvelles connaissances et développement de systèmes techniques doublement résilients : aux risques environnementaux et aux tensions sur les ressources énergétiques et les métaux rares sous objectifs de décarbonation. Sept grands domaines seront abordés:

- **défis de recherches innovantes pour l'énergie** : révéler ou mieux établir les ruptures que peuvent apporter les sciences dures (physique, chimie, biologie, science de la terre, mathématiques, informatique et sciences pour l'ingénieur) dans le domaine de la production, du stockage, de la conversion et de l'usage de l'énergie. Les recherches proposées pourront avoir pour objet : soit l'étude des principes des mécanismes de bases afin de mieux cerner les perspectives applicatives, soit l'application au problème énergétique spécifique traité de récentes avancées scientifiques, soit l'élaboration de modèles prédictifs par la mise en équation de principes originaux tout en tenant étroitement compte des spécificités de l'application visée.
- **intégration d'une part croissante d'énergies-flux, intermittentes et aléatoires**, pour l'offre électrique : stockage, transmission, algorithmes de gestion des réseaux énergétiques, *smart grids* et *supergrids*
- **mobilité, systèmes de transports et forces motrices mobiles** : offre de carburants alternatifs à mode constant de mobilité, transports collectifs et nouveaux équipements de transport individuel (véhicules électriques, vélos), aménagements urbains et nouveaux comportements (covoiturage, véhicules en temps partagé)
- **conceptions architecturales et bâtiments à basse intensité carbone** : adaptation du parc bâti et diffusion de bâtiments basse consommation et adaptés aux événements extrêmes et à une forte élévation des températures.
- **agriculture-énergie** : les attentes en matière de bioénergie et de séquestration du carbone posent la question de la compétition pour les usages des sols et de l'eau entre énergie et alimentation dans un contexte de changement climatique. On peut y répondre par couplage de modèles énergétiques, de modèles agricoles et modèles de l'économie internationale, de modèles de cycle du carbone (stocks de carbone dans les sols) et de cycle de l'eau.
- **demande énergétique, contenu matière du développement** et découplage entre croissance, énergie et matières premières : transports et cadre bâti, changement des normes sociales, modes de vie et de consommation, efficacité énergétique dans l'industrie, transport et l'habitat, gestion intégrée des flux de matériaux et d'énergie depuis la conception intégrée des produits, des procédés de production et de la logistique (éco-conception), au recyclage et à la valorisation des déchets ; condition d'une économie de la fonctionnalité, économie d'énergie et émergence des normes.

### III.1.3.3. Evaluation intégrée des stratégies de développement ; conséquences pour la mutation écologique et sociale de l'Île-de-France

On encouragera l'élaboration d'une vision intégrée des stratégies de développement prenant en compte les interactions entre les dossiers précédemment décrits et les choix techniques, modification des styles de vie et des modes d'utilisation des espaces, dans une économie mondiale dont la globalisation peut prendre des formes très différentes selon les systèmes de « gouvernance » mis en place :

- une **prospective des tensions** par production de plusieurs scénarios mondiaux combinant des hypothèses sur les formes de la mondialisation économique (rééquilibrage OCDE-pays émergents, stratégie des pays de l'OPEP, flux d'épargne et de capitaux, géographie des industries lourdes et de la production alimentaire), les inégalités entre pays et au sein des pays, les modes de consommation et d'aménagement de l'espace, les grandes options technologiques.

- scénarios **d'harmonisation développement-environnement**, pour respecter le Representative Concentration Pathway the 2,6°C du GIEC. L'objectif est de clarifier ce qui, dans ces scénarios, relève de variables technologiques (énergie nucléaire, énergies de biomasse), de l'évolution des modes de consommation (énergie, mobilité, diètes alimentaires), et de paramètres économiques (système monétaire et financier, marchés de permis d'émission négociables, réformes fiscales, modalités de l'aide Nord-Sud). Un enjeu est de distinguer les variables relevant de décisions autonomes des pays et régions de celles impliquant une coordination internationale, celles qui relèvent de préoccupations environnementales de celles qui relèvent de considérations plus générales (développement, sécurité)

- le troisième porte sur les enjeux de la **mutation écologique et sociale de l'Île-de-France** dans plusieurs contextes de l'économie mondiale et des politiques européennes et françaises. L'objectif est de fournir les matériaux de stratégies de développement robustes aux incertitudes économiques, sociales et environnementales. Il importera d'évaluer dans quelle mesure une stratégie de mutation écologique peut se montrer sur le long terme plus riche en emplois et aider l'Île-de-France à se placer en pointe des régions innovantes, capable d'améliorer la qualité locale de l'air (ozone, particules), plus résiliente aux chocs sur les prix de l'énergie, de l'eau et de l'alimentation.

### **III.1.4. Enclencher la mutation écologique et sociale face aux tensions du court terme**

Si on s'en tient au très long terme, le développement soutenable ne renvoie pas au choix entre croissance et décroissance. Ainsi le bilan du GIEC sur les scénarios disponibles indique qu'on pourrait respecter une contrainte de concentration de 450 ppm de gaz à effet de serre avec de très faibles pertes de produit intérieur brut agrégé sur le siècle. Mais ces scénarios ne permettent pas d'expliquer la frilosité à enclencher des politiques climatiques ambitieuses. Leur point aveugle est celui des coûts de transition et conditions d'enclenchement des politiques de réorientation du développement. C'est sur ce point aveugle que se concentre cette thématique. Celle-ci mobilise essentiellement les SHS (sciences politiques, sciences économiques, sociologie, anthropologie) dans un contexte d'interdisciplinarité forte avec les sciences a-humaines. Les objets étudiés (controverses scientifiques, réactions des systèmes techniques à des signaux économiques et institutionnels) ne peuvent être saisis sans collaboration avec les disciplines maîtrisant leur spécificité technique et la prise en compte de cette spécificité conduit à un agenda de recherche en SHS permettant de mieux comprendre les sources du 'implementation gap' dont souffrent les politiques publiques de développement soutenable.

#### **III.1.4.1 Perception des risques, gestion des controverses et délibération publique**

- articulation des alertes sur les risques, des controverses scientifiques et éthiques, du fonctionnement des marchés de l'information, du jeu des portes parole de différentes causes et mobilisation de divers registres de justification (principe de précaution, équité, souveraineté, solidarité inter et intra générationnelle, valeurs patrimoniales, emploi). L'enjeu est celui de l'adaptation des institutions aux enjeux de long terme en système démocratique.

- étudier la spécificité des processus de décisions politiques et de négociations internationales sur des dossiers souvent transversaux aux lignes de division politiques et diplomatiques classiques : perceptions de la notion de justice internationale dans un équilibre mondial en évolution ; place du multilatéralisme et régimes internationaux pour la gestion de *biens communs* ; liens entre conventions d'environnement (climat, convention sur la biodiversité), négociations sur l'avenir de l'OMC et du système financier international, question des risques internationaux et des migrations

- articulation local/global qui renvoie d'un côté aux questions de « subsidiarité » entre niveaux de régulation, de l'autre, et de façon plus fondamentale, au fait que, s'agissant de négociations de « biens communs », l'incontournable niveau international pousse à un cadrage de discussion qui tend à négliger l'importance pratique, à la fois d'un point de vue technique et du point de vue de la dynamique politique, des initiatives à l'échelle des villes et des régions.

### III.1.4.2 Politiques publiques et restructuration des choix de développement en économie ouverte

L'enjeu est celui des outils économiques et institutionnels permettant de minimiser les coûts sociaux sur le court et moyen terme, de l'internalisation des risques et tensions de long terme voire de faire de cette internalisation un point d'appui pour résoudre des enjeux immédiats (emploi, sortie de la pauvreté, instabilité financière). Un point important sera ici de travailler sur différents registres de valeur de l'environnement (biodiversité, paysage..) mobilisées dans des controverses locales et dans les réseaux d'expertise nationale et internationale.

- évaluation intégrée des outils de politiques publiques (taxes, subventions, permis d'émission négociables, schémas de régulation des réseaux d'infrastructure, normes et des règlements) tant de leur point de vue incitatif sur le changement technique de l'évolution des comportements individuels et des systèmes de management des entreprises que de celui de leurs effets immédiats sur la distribution des revenus, la compétitivité et l'emploi ;

- degré d'harmonisation internationale et niveaux de subsidiarité dans l'édiction de normes, de droits de propriété (propriété intellectuelle) de fiscalité, subventions, nouveaux marchés (marchés du carbone, certificats verts); impacts sur la compétitivité internationale en particulier pour les activités intensives en énergie de divers régimes de coordination des politiques climatiques et de protection de la biodiversité.

- dénouement du nœud gordien environnement/développement : mobilisation des potentiels « sans-regret », réformes fiscales et réorientation des financements vers des infrastructures à basse intensité carbone comme levier de sortie durable de la crise financière et outil de maîtrise de la globalisation économique (croissance verte) ; réforme des financements internationaux et de la collaboration scientifique et technique

### III.1.4.3 Enjeux de court et moyen terme pour la mutation écologique et sociale de l'Île-de-France

Cette sous-thématique est consacrée, en synergie avec les deux précédentes qui portent sur les réponses de long terme, à l'étude des conséquences à court terme pour l'Île-de-France de plusieurs scénarios mondiaux de tensions sur les ressources énergétiques, de contrainte de décarbonation (objectifs européens) et de tensions financières. L'objectif est de, au-delà de la prévention des effets de ces tensions, de repérer les bénéfiques potentiels à court-moyen terme de la mutation écologique pour l'emploi et la solidarité sociale :

- réduction de la vulnérabilité énergétique, des difficultés d'accès au logement et aux besoins fondamentaux ; effet emploi et redistribution des revenus des réformes fiscales « vertes »

- potentiels d'activité : efficacité énergétique, bâtiment, services de transports alternatifs, services écologiques, production alimentaire urbaine, entretien des paysages urbains;

- création par les collectivités locales d'outils financiers s'appuyant sur les nouveaux mécanismes financiers en émergence (fonds climatique mondial, application conjointe, cat-nat) pour soutenir sa mutation écologique.

## 2.3 Thématiques interface DIM ASTREA et R2DS (uniquement pour les dossiers de demande portant sur les allocations doctorales et manifestations scientifiques)

Des projets pourront être présentés traitant de manière explicite des *interfaces entre les aspects de développement soutenable et les activités agricoles et agro-alimentaires*, donc dans les interfaces entre les deux DIM R2DS et ASTREA. Dans ce cas, ils devront se signaler en cochant la case Interfaces lors de la soumission de leur projet.

Les interfaces particulièrement visées pour cette édition 2012 sont les suivantes:

- *Les relations entre changements climatiques et agriculture* : quels impacts des scénarios possibles de changement climatique sur les performances techniques et environnementales des agricultures ; quelles adaptations en cours ou potentielles de ces agricultures aux scénarios de changement climatique envisageables ; quelles implications pour les politiques publiques agricoles et d'aménagement du territoire ?
- *Les relations entre biodiversité, urbanisation et agriculture* : comment les pressions anthropiques, dans et autour de la ville, affectent-elles les composantes de la biodiversité et les forces de sélection des



espèces ? Plus largement comment comprendre et mesurer l’empreinte de la ville et de l’agriculture de proximité sur les écosystèmes ?

Chacun des DIM ASTREA et R2DS consacre une partie des moyens qui lui sont alloués (dont un nombre décidé conjointement d’allocations doctorales) à soutenir les projets situés explicitement à l’interface des deux DIM. Ces projets devront être envoyés simultanément à chacun des deux DIM. Leur évaluation sera organisée de manière coordonnée entre les DIM ASTREA et R2DS.

## **2.4 Modalités de financement**

Les demandes financières seront articulées en répondant de façon distincte - même s’il s’agit de dépenses devant être réalisées au sein du même projet - à chacun des appels à projets de façon à distinguer la nature des dépenses envisagées. Cinq appels à projets sont ainsi envisagés :

- allocations doctorales
- allocations post-doctorales
- manifestations scientifiques
- petits et moyens équipements (inférieurs à 200 000 euros H.T.).
- équipements mi-lourds (de 200 000 euros à 5 000 000 euros H.T.)

### **2.4.1 Les allocations doctorales et post-doctorales**

- Les allocations sont financées à 100% par la Région et ne sont pas cumulables avec un autre mode de financement (autre allocation de recherche, bourse CIFRE...). Les missions d’enseignement et de diffusion de la culture scientifique sont néanmoins admises, à condition d’être incluses dans le contrat doctoral pour les allocations doctorales.
- Les organismes gérant les allocations de recherche bénéficieront de:
  - 2700 euros mensuels (bruts chargés) pour une allocation doctorale,
  - 4150 euros mensuels (bruts chargés) pour une allocation postdoctorale,

Le montant net versé aux allocataires doctoraux et postdoctoraux sera respectivement à minima de 1450 euros et 2100 euros net mensuels.

Toutefois des dérogations pourront être accordées par la Région à titre exceptionnel au cas par cas lorsque la totalité de la subvention régionale est utilisée mais que le régime de cotisations sociales en vigueur dans l’établissement ne permet pas d’atteindre ces montants minimum.

- Le financement régional couvre également, sur la ligne budgétaire de fonctionnement, dans la limite de 5000 € par allocation doctorale, et de 1500 € par an pour les allocations post-doctorales, des actions destinées à améliorer les conditions de réalisation du travail de recherche (frais de formation, participation à des colloques, frais de déplacements, traductions et publications, etc.). Ainsi, le montant de la subvention perçu par l’organisme employeur sera donc de 97 200€ + 5000€ sur 36 mois par allocation doctorale et 49 800 + 1500€ sur 12 mois par allocation postdoctorales.

Il n’y a pas de critère de nationalité ou d’âge des candidats. Si un candidat à une allocation doctorale a plus de 30 ans ou si un candidat à une allocation postdoctorale a plus de 35 ans, un parcours professionnel atypique (expérience professionnelle hors post-doc par ex.) doit être justifié.

- Le laboratoire d'accueil et, pour les doctorants, l'école doctorale, doivent être localisés en Ile-de-France.
- L'embauche des candidats doit intervenir :
  - Au plus tard le 31 décembre de l'année 2012 pour les allocations doctorales ;
  - Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année 2013 pour les allocations post-doctorales, avec une identification du candidat au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année 2013.
- En cas de désistement :
 

Pour un doctorant : remplacement possible par un autre doctorant si le désistement intervient dans les 6 premiers mois du contrat ; La procédure à suivre dans ce cas est la suivante :

  - production et envoi à la Région d'un avis de défection indiquant la date à laquelle l'allocataire quitte le laboratoire (par exemple copie de la lettre démission)
  - soumission à la Région de la candidature de la personne qui terminera le programme de recherche et respectant les conditions de l'appel à projets du DIM ainsi qu'un bref descriptif de son activité jusqu'à la fin du programme de recherche.

Pour un post-doctorant : remplacement possible à tout moment et après validation pas les services régionaux, sous réserve qu'il reste au moins 6 mois de contrat et que le remplaçant, dont la candidature aura été validée par le DIM, poursuive bien le projet initialement sélectionné. La procédure à suivre dans ce cas est la suivante :

  - production d'un avis de défection à la Région indiquant la date à laquelle l'allocataire quitte le laboratoire (par exemple copie de la lettre démission)
  - production et envoi à la Région d'un rapport d'étape de 5 à 10 pages permettant d'évaluer le travail fourni jusqu'à la démission dans le cadre du programme de recherche financé par la Région
  - soumission à la Région de la candidature de la personne qui terminera le programme de recherche et respectant les conditions de l'appel à projets du DIM ainsi qu'un bref descriptif de son activité jusqu'à la fin du programme de recherche.

### **Règles spécifiques aux allocations doctorales :**

- La durée des allocations doctorales de la Région est de 36 mois sauf pour les candidats inscrits en 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2012-2013 pour lesquels l'allocation peut être ramenée à 24 mois.
- Tous les candidats devront être titulaires d'un master 2, d'un DESS, d'un DEA ou équivalent et être inscrits en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année de doctorat à la rentrée universitaire 2012-2013 dans une école doctorale francilienne.
- Sont exclus les candidats titulaires d'un doctorat ou ayant été inscrits en doctorat dans une autre Ecole Doctorale.
- Le taux d'encadrement du directeur de thèse ne devra pas excéder 3 allocataires en sciences dures et 8 allocataires en sciences humaines et sociales.
- Les allocations doctorales régionales sont compatibles avec le contrat doctoral.

### **Règles spécifiques aux allocations postdoctorales :**

- La durée maximale des allocations post-doctorales est de 18 mois.
- Sont éligibles aux allocations post-doctorales les titulaires d'un doctorat, candidats à un premier contrat de recherche post-doctoral en France après la soutenance de la thèse.
- Le laboratoire d'accueil doit être différent de celui où le candidat a réalisé son doctorat.

## **2.4.2 Manifestations scientifiques**

- Les manifestations scientifiques doivent se tenir en Ile-de-France.
- Un comité scientifique est constitué
- Le taux d'intervention régional peut aller jusqu'à 100% pour les manifestations scientifiques dont le coût total ne dépasse pas 30 000 euros H.T. Il est de 50% pour les manifestations scientifiques dont le coût total H.T. dépasse 30000 euros. Dans ce cas, la subvention régionale ne peut excéder 50000 euros. Les sources possibles de co-financement doivent être identifiées pour que la demande soit examinée.
- Les demandeurs sont invités à présenter le plan de financement total de l'opération dans laquelle ils souhaitent intégrer l'apport demandé au conseil régional.
- Pour être éligibles à l'appel à projets de l'année 2012, elles doivent avoir lieu entre le 12 juillet 2012 et le 31 décembre 2013.

## **2.4.3 Petit et moyen équipement**

- Sont éligibles les équipements ou ensemble d'équipements dont le montant total est inférieur à 200 000 euros. Les dépenses d'équipement concernent le coût d'acquisition des équipements c'est-à-dire les appareils expérimentaux légers et semi-lourds.
- Les achats d'ordinateurs sont exclus de la subvention régionale.
- Le taux d'intervention régional est plafonné à 66% par dossier.
- Les travaux, et donc les dépenses afférentes, doivent débiter avant le 31 décembre de l'année 2013.

## **2.4.4 Equipements mi-lourds**

- Sont éligibles les équipements ou ensemble d'équipements dont le coût total prévisionnel est compris entre 0.2 et 5 millions d'euros H.T.
- Le taux maximum d'intervention régional s'élève à 66% du coût total H.T.